

Chapitre 4 : Mouvement syndical tunisien durant la période coloniale (1924-1956)

4.1. Introduction

Avant la période coloniale, la vie socio-économique tunisienne a été structurée par des rapports sociaux de production précapitalistes largement influencés par la culture arabo-musulmane traditionnelle à la suite de conquêtes qui préservèrent initialement, sans les transformer fondamentalement, les rapports sociaux de production auparavant prédominant dans l'agriculture de subsistance, mais qui ont eu par la suite un impact dévastateur sur celle-ci sans pour autant la transformer dans une direction capitaliste (Anderson, 1974 : 499, 509-510). Dans ce cadre de rapports de production, la structure sociale tunisienne précapitaliste était définie par trois classes sociales ; la classe des seigneurs et de la grande bourgeoisie féodale, la classe des paysans et la classe des petits et des grands artisans et commerçants¹⁶⁹. Comme dans les autres sociétés précapitalistes, l'objectif économique de ces trois classes n'était pas orienté vers le développement de l'efficacité économique, à savoir l'amélioration et l'augmentation de la productivité, mais plutôt vers la reproduction économique et sociale de leurs membres respectifs en tant que tels, *i.e.* en tant que membres de classes sociales et participant à des rapports sociaux de production *précapitalistes*. Les règles de reproduction de ces classes sociales ont renforcé la position dominante des rapports sociaux de productions précapitalistes « périphériques » qui ont mené à une stagnation économique relative plutôt qu'aux formes de développement économique qui ont découlé d'une transition vers le capitalisme agraire, puis vers le capitalisme industriel dans les pays du « centre » représentés d'abord par l'Angleterre, puis

¹⁶⁹ La première classe sociale était représentée par la famille royale et par les grandes familles féodales proches de la famille du *bey*. La deuxième classe sociale était représentée par les paysans fortunés (les grands *fellahs* qui étaient des propriétaires ou locataires d'une terre très étendue et variable), par les paysans les moins fortunés (les *fellahs* moyens qui étaient des propriétaires ou locataires des terres moyennement étendues, mais non variables), et par les paysans en difficulté (*El khammassa* qui étaient des locataires d'une petite terre ou des métayers chez les grands *fellahs* ou les *fellahs* moyens) (Sebag, 1951 : 100, 160). La troisième classe était composée par les petits et grands commerçants et artisans (Ben Hamida, 1989 : 20, 25).

par d'autres pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord (Brenner, 2007 : 63-84 ; Brenner, 2011 : 208-215).

Or, ce système de relations sociales de propriété et de production précapitalistes ne sera finalement supplanté, partiellement et progressivement, par des rapports sociaux de production capitalistes que sous l'impact de la politique coloniale des puissances impérialistes européennes. L'augmentation de la dette extérieure de l'État¹⁷⁰ auprès des banques européennes françaises, anglaises et italiennes a été le principal alibi pour la France afin d'établir un protectorat sur le territoire tunisien. Ce processus a été amorcé le 12 mai 1881, puis il a été matérialisé, le 8 juin 1883, par la signature de la convention de la Marsa¹⁷¹ (Sebag, 1951 : 45). Cette convention a permis au gouvernement français de mettre en œuvre des réformes administratives, judiciaires et financières dans son propre intérêt (Montety, 1952 : 458). Pourtant, il est maintenant avéré que cet intérêt résidait plus dans le processus internationalisé d'accumulation du capital de la métropole que dans le développement socioéconomique de la colonie, même si le bilan de l'expérience a été, malgré ses nuances, désigné par certains comme globalement négatif (Marseille, 2005 : 199-203 ; Amin, 1973 : 164-165 ; Amin, 1988b : 326-331 ; Amin, 1966 : 107, 112).

Certes, l'intervention coloniale a eu des impacts considérables sur les plans économique, sociétal et politique. Sur le plan économique, de nouvelles technologies de production et d'extraction touchant, respectivement, le secteur agricole et le secteur minier ont été introduites, des infrastructures ont été développées, ce qui a stimulé l'activité économique du pays, et la structure économique a subi de multiples transformations fondées sur la privatisation et sur les lois du marché. Sur le plan sociétal, les femmes ont été intégrées dans l'activité professionnelle de la société, et une nouvelle classe sociale – la classe ouvrière – ainsi qu'une forme d'organisation économique et sociale qui lui est propre ont émergé : le syndicalisme (Montety, 1952 : 449 ; Bessis, 1974 : 88-97 ; Lazu 1973 : 1041-

¹⁷⁰ Cette augmentation de la dette a été causée par les dépenses excessives de la famille royale et de son entourage (Sebag, 1951 : 45).

¹⁷¹ Cette convention a permis à la France d'être le seul agent pouvant prendre en charge la dette tunisienne auprès des banques en question. Ainsi, le 2 octobre 1884, la France, par sa direction financière, a remplacé la Commission financière internationale installée en 1869 (Sebag, 1951 : 45).

1044 ; Liazu 1979 : 6-7, 17, 24, 26 ; Ben Hamida, 1989 : 75-80). En même temps, sur le plan politique, des partis politiques locaux aux tendances idéologiques diverses ont émergé. Au total, la colonisation française a fini par donner lieu à la coexistence de deux modes de production, de reproduction et de régulation contradictoires et incompatibles – l’un précapitaliste, l’autre capitaliste – au sein de la formation sociale tunisienne, ce qui en rendit les processus de développement économique, social, politique et culturel très complexes.

Le présent chapitre sera principalement consacré à l’étude des transformations qu’a connues le mouvement syndical tunisien de son émergence jusqu’à la fin de la période coloniale – lesquelles ont influencé ses efforts futurs en vue de la mise en œuvre d’un système corporatiste dit « sociétal ». Pour ce faire, nous proposons d’analyser les caractéristiques du mouvement syndical au vu de ses relations avec le pouvoir colonial, le mouvement syndical français et les partis politiques tunisiens.

La première section de l’analyse sera consacrée à documenter et à analyser les changements qui ont eu lieu dans la structure économique, sociale et politique tunisienne durant la période coloniale, ainsi que la genèse du mouvement syndical tunisien. La deuxième section sera dédiée à l’analyse de la nature de la relation de l’UGTT avec les partis politiques tunisiens et les syndicats franco-tunisiens durant cette même période.

4.2. Mouvement syndical tunisien : revendicateur, d’opposition, autonome

Dans le but de montrer comment le mouvement syndical tunisien a pu acquérir, le caractère de mouvement revendicateur, d’opposition et autonome durant la période coloniale (Ben Hamida, 1989 : 98-104, 114-121 ; Liazu, 1979 : 6, 36, 58, 86, 104-105, 155, 160-165, 168-173, 190-193 ; Caire et Lowit, 1989¹⁷² : 988 ; Liazu, 1973 : 1031, 1035, 1037, 1040, 1043,

¹⁷² Selon Caire et Lowit, le syndicalisme de revendication et d’opposition est lié à l’excès dans l’exploitation et à l’accroissement de la misère. Ce type de mouvement syndical considère la grève plus comme un

1044 ; Bessis, 1974 : 86-87, 92 ; Ben Hamida, 1985 : 22-25), il est nécessaire d'identifier l'environnement économique et social qui a pu influencer la genèse du mouvement en question. Pour ce faire, nous allons, en premier lieu, analyser les principaux changements ayant eu lieu au sein des structures économiques et sociales tunisiennes. En second lieu, nous allons nous pencher sur la formation du mouvement syndical tunisien.

4.2.1. Contexte socio-économique en Tunisie à l'ère coloniale : une transition inachevée vers un mode de production capitaliste

L'émergence d'un secteur industriel colonial en Tunisie a été liée principalement à la présence de la population française. Par le biais du protectorat, la France a cherché à augmenter la population française sur le territoire tunisien dans le but de contrôler les institutions de l'État, surtout sur le plan économique. Ce type de contrôle lui a permis de consolider son pouvoir colonial sur la Tunisie. Pour encourager l'immigration française vers la Tunisie, le gouvernement français a distribué la majorité des terres les plus fertiles aux Français, et il leur a facilité l'obtention des crédits nécessaires à leur exploitation. Cette politique coloniale a fini par augmenter non seulement la population française, mais aussi la population européenne (p. ex. originaire de l'Italie)¹⁷³. Cette population diverse d'extraction européenne établie était divisée, en général, en deux classes sociales : la classe capitaliste et le prolétariat industriel¹⁷⁴. Il est essentiel de souligner que, durant la période coloniale, la bourgeoisie métropolitaine a investi dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et surtout dans le secteur industriel extractif et dans celui de la transformation¹⁷⁵.

instrument « d'agitation » ou de « prise de conscience révolutionnaire » qu'un instrument de négociation. Ce qui caractérise ce type de syndicalisme, c'est l'action révolutionnaire (Caire et Lowit, 1989 : 988).

¹⁷³ Durant la période 1881-1936, il y a eu, tout d'abord, une augmentation de 11 fois et demie le nombre total des Européens par rapport à 1881 (18 914 personnes). Ensuite, il y eu une augmentation de 152 fois le nombre total des Français, qui passa à 108 068 personnes en 1936. Ce nombre a dépassé celui de la population italienne qui était de 94 289 personnes en 1936 (Sebag, 1951 : 70).

¹⁷⁴ Ben Hamida (1989 : 18), en se référant à Sebag (1951), a mentionné qu'en 1950, le nombre d'Européens issus de la bourgeoisie se situait entre deux ou trois mille personnes, tandis que le nombre des ouvriers européens avoisinait 150 000 personnes.

¹⁷⁵ À savoir les industries alimentaires, les industries des matériaux de construction et du bâtiment, les industries chimiques, les industries métallurgiques et les industries qui ont touché le secteur artisanal (Sebag, 1951 : 83-98).

La nature de la structure industrielle de transformation implantée en Tunisie (Sebag, 1951 : 89-98) a affecté la nature du capital et du tissu industriel indigène, notamment en raison d'un niveau du capital local faible et relativement improductif par rapport aux grands capitaux monopolistiques appartenant à la classe capitaliste métropolitaine¹⁷⁶ et d'une faible compétitivité des entreprises locales par rapport aux produits importés. Cette faiblesse était attribuable, sur le plan technologique¹⁷⁷, au retard des entreprises locales par rapport aux entreprises métropolitaines d'outre-mer. Ces dernières, par l'innovation technologique, ont pu développer un fort dynamisme qui leur a permis de fournir des produits de consommation artisanaux et autres très concurrents par rapport aux produits de consommation tunisiens. Cette concurrence a causé la disparition de certaines industries traditionnelles locales¹⁷⁸. Enfin, le système industriel local a été fragilisé en raison de l'implantation des petites et moyennes entreprises à faible capital, et d'une politique d'établissement d'industries de substitution aux importations à faible niveau technologique industriel¹⁷⁹.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, la Tunisie a connu une forte augmentation dans le nombre d'entreprises industrielles sous l'impact, principalement, de l'essor des industries de substitution aux importations. Cette augmentation ne peut toutefois pas être considérée comme étant un changement radical dans la structure économique tunisienne, et encore moins comme une « révolution industrielle » qui aurait engendré un capitalisme industriel comparable à celui des pays impérialistes. Selon Barre (1954 : 204), l'augmentation du nombre d'entreprises capitalistes en Tunisie était alors « à ses débuts dans le secteur des

¹⁷⁶ À titre d'exemple, Sebag mentionne les compagnies monopolistiques françaises et européennes telles que les grands Moulins de Tunis dans l'industrie alimentaire, la Distillerie coopérative viticole, les Confitures Emmop pour les fruits et légumes dans l'industrie alimentaire, et les établissements Schwich et Baizeau dans l'industrie des matériaux de construction et du bâtiment (Sebag, 1951 : 90, 92, 93)

¹⁷⁷ Les industries alimentaires, de conserves, de textiles et de cuirs sont restées caractérisées par des techniques de production traditionnelles (Sebag, 1951 : 90-92, 97).

¹⁷⁸ Par exemple, l'industrie de textile qui produit les draperies. Cette industrie, qui a été créée en 1912, a vu une phase économique expansionniste durant la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, une fois la guerre terminée, les produits compétitifs provenant de l'Angleterre et de la France ont fini par ruiner cette usine en 1946 (Sebag, 1951 : 97).

¹⁷⁹ À titre d'exemple, il y a eu l'installation d'usines de savon, de production d'engrais et de conserves de fruits et légumes (Sebag, 1951 : 90-93 ; 97-98 ; Ben Hamida, 1989 : 27).

industries de transformation et dans les activités commerciales. La Tunisie présente d'ailleurs nettement une structure économique de type colonial [...] ».

À partir d'une stratégie extractive tournée vers l'exportation, le colonisateur a façonné la géographie régionale de la structure économique tunisienne, au sein de laquelle l'industrie de raffinage et de production a été implantée le long des côtes, près de la voie maritime (Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax), alors que l'industrie d'extraction a été implantée dans les régions minières du nord-ouest et du centre-ouest. Les deux pôles ont été reliés par un réseau ferroviaire (Sebag, 1951 : 83-84). Cette répartition régionale a causé un développement inégal entre chaque région en faveur des villes côtières.

Le contrôle total que la France a eu sur les ressources naturelles tunisiennes a cantonné la colonie, à la fois, dans le rôle de fournisseur fidèle et loyal, et dans le rôle de client captif prêt à acheter le produit final français à n'importe quel prix. Le tableau 3 indique que la part des exportations et des importations de la Tunisie avec la France est la plus élevée par rapport aux autres pays¹⁸⁰. Ce type de relation commerciale a fini par créer une relation de dépendance économique de la Tunisie envers la France suivant un modèle d'une relation centre-périphérie (Amin, 1973 : 214-215 ; Amin, 1992 : 186-188 ; Amin, 1972 : 704-707 ; 707-712 ; Brenner, 2011 : 229-230). Du point de vue statistique, entre l'année 1938 (-6 %) et l'année 1948 (-18 %), la différence entre la part des exportations et des importations a augmenté de 12 %. Ce type de dépendance économique a mené au renforcement du processus d'accumulation du capital français et à l'appauvrissement du capital tunisien.

¹⁸⁰ En 1938, la part des exportations vers la France est égale à environ 2 fois et demie la somme de la part des exportations vers l'Italie et de celles vers l'Angleterre. Même si nous observons une baisse dans la part des exportations vers la France en 1948, celle-ci est toujours restée supérieure à la part des exportations vers les autres pays. À titre d'exemple, la part des exportations vers la France est égale à environ deux fois et demie la part des exportations vers l'Angleterre.

Tableau 3 : Part en pourcentage des exportations et des importations tunisiennes en 1938 et en 1948¹⁸¹

Exp. et Imp. Pays	Exportation en % de la Tunisie en 1938	Importation en % de la Tunisie en 1938	Exportation en % de la Tunisie en 1948	Importation en % de la Tunisie en 1948
France	56	62	49	67
Angleterre	11	4	19	2
Italie	10	2	6	-
Algérie	5	4	8	4
USA	5	4	2	12
Allemagne	3	1	3	-
Hollande	2	1	3	1
Autres pays	8	13	8	9
Autres pays de l'Union française	-	3	1	4
Colonies anglaises	-	2	-	-
Roumanie	-	4	-	-
Belgique, Luxembourg	-	-	1	1
Total	100	100	100	100

Pour mieux comprendre la nature de la structure économique tunisienne durant la période coloniale, nous comparons la nature des produits exportés avec celle des produits importés entre 1938 et 1948. Les tableaux 4 et 5 présentent les principaux produits d'exportation et d'importation tunisienne vers la France au cours des deux années à l'étude. En 1938, nous remarquons que la part des exportations des céréales et de l'huile d'olive (46 %) représente à peu près la moitié de la recette totale, alors qu'à cause de mauvaises récoltes en 1948 (Sebag, 1951 : 143), les deux produits en question ne figurent pas parmi les principaux produits destinés à l'exportation. À la différence des produits agricoles, les produits issus de la transformation des ressources naturelles, comme le plomb et le phosphate, sont toujours omniprésents dans la recette des exportations. Cette forte présence s'explique principalement par la stabilité de la qualité du sous-sol qui ne dépend pas des conditions climatiques. Durant la période coloniale, l'économie tunisienne était stimulée, en premier lieu, par les exportations des produits miniers et, en second lieu, par les exportations des produits agricoles. Au sujet des biens importés au cours de ces deux périodes en question,

¹⁸¹ Ce tableau a été élaboré à partir des données statistiques compilées par Sebag (1951 : 141, 143).

nous remarquons, tout d'abord, une augmentation de la quantité des biens importés entre les deux périodes et, ensuite, une plus forte concentration des biens importés dans les produits de consommation à haute technologie et dans la technologie de production.

Tableau 4 : Principaux produits d'exportation et d'importation tunisiens en 1938¹⁸²

L'exportation de la Tunisie en 1938		L'importation de la Tunisie en 1938	
Produit	Valeur en millions de francs	Produit	Valeur en millions de francs
Huile d'olive	308	Tissus et vêtements*	184
Céréales	233	Outils et ouvrages en métaux*	98
Vins et mistelles*	175	Riz	66
Phosphates*	132	Sucres raffinés*	65
Minerai de fer	107	Voitures automobiles*	61
Plomb*	64	Houille*	58
Alfa*	50	Huile d'arachide	43
Farineux alimentaires	47	Médicaments et produits chimiques*	43
Peaux et laines	32	Fers et aciers*	43
Éponges*	18	Thé	42
Dattes *et fruits frais	18	Essence et gas-oil*	58
-	-	Céréales*	35
-	-	Bois	31
-	-	Machines*	28
-	-	Produits de ferme	27
-	-	Pommes de terre	13
-	-	Tabac	13
-	-	Café	8
Total	1184	-	916

Tableau 5 : Principaux produits d'exportation et d'importation tunisiens en 1948¹⁸³

L'exportation de la Tunisie en 1948		L'importation de la Tunisie en 1948	
Produit	Valeur en millions de francs	Produit	Valeur en millions de francs
Phosphates*	2 985	Tissus et vêtements*	5 452
Plomb*	1 586	Machines*	2 870
Alfa*	1 064	Céréales*	2 600
Dattes*	959	Outils et ouvrages en métaux*	2 251
Minerai de fer*	910	Fers et aciers*	1 142
Vins et mistelles*	759	Médicaments et produits chimiques*	995
Agrumes	363	Fils	873

¹⁸² Ce tableau a été élaboré à partir des données statistiques compilées par Sebag (1951 : 139, 140).

¹⁸³ Ce tableau a été créé à partir des données statistiques compilées par Sebag (1951 : 141-142).

Éponges *	291	Voitures automobiles*	866
-	-	Houille*	470
-	-	Essence et Gas-oil*	780
-	-	Sucres raffinés*	2 182
Total	3282	-	3984

Le tableau 6 illustre la manière dont la structure industrielle coloniale, fragile et peu développée, de la Tunisie a affecté la répartition de la population active salariée entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. À la différence de la nature de la distribution des travailleurs européens entre les trois secteurs, nous observons, en 1946, une forte concentration des travailleurs tunisiens dans le secteur primaire (48 %) et une faible distribution de ceux-ci dans le secteur secondaire (13 %). Entre 1946 et 1953, nous observons une forte augmentation (20,47 %) dans l'effectif des travailleurs tunisiens au sein du secteur primaire, alors que, dans le secteur secondaire, nous constatons une baisse de 5,23 % dans l'effectif des travailleurs tunisiens. Ces données statistiques démontrent que la présence d'une forte main-d'œuvre dans le secteur primaire n'est autre que la conséquence directe de la nature de la politique industrielle coloniale, tandis que la main-d'œuvre salariée tunisienne est, de manière prédominante, non qualifiée ou peu qualifiée.

Tableau 6 : Population active Tunisienne et Européenne en % selon les secteurs d'activité entre 1946 et 1953¹⁸⁴

Année	1946		1953 ¹⁸⁵	
	Travailleurs européens en %	Travailleurs tunisiens en %	Travailleurs tunisiens en %	
Nom du secteur			Les valeurs ajustées	Les valeurs initiales
Secteur primaire	12	48	68,47 *	69,2
Secteur secondaire	41	13	7,77 *	8,5
Secteur tertiaire	47	39	23,76 *	24,5
Total en %	100	100	100	102,2
(*) Données de Guen (1988) ajustées				

¹⁸⁴ Ce tableau a été élaboré à partir des données statistiques compilées par Barre (1954 : 199) et par Guen (1988 : 57-58).

¹⁸⁵ Avant de comparer les données de 1946 avec celles de 1953, qui sont fournies par Guen (1988 : 57-58), nous avons effectué un certain ajustement dans les chiffres, tout en conservant presque le même écart de différence entre les trois pourcentages (voir le tableau 6).

Dans le cas du secteur public, nous observons aussi la prédominance d'une main-d'œuvre salariée peu qualifiée, bien que l'employé doive être capable d'écrire et de lire pour décrocher un poste de fonctionnaire. Le tableau 7 illustre l'existence d'une certaine concurrence entre les employés français et tunisiens, concurrence qui s'est accentuée lors de la période de la lutte pour l'indépendance. Alors que le pouvoir colonial est à son apogée durant la période 1921-1936, nous observons une augmentation dans l'effectif des fonctionnaires français (+78 %) et une baisse dans l'effectif des fonctionnaires tunisiens (-13 %). Cependant, durant la période 1936-1954, nous remarquons une augmentation de 220 % dans l'effectif des fonctionnaires tunisiens, alors que le désir d'indépendance s'exprime de plus en plus fortement. En ce qui concerne les postes qui nécessitent une grande connaissance scientifique, nous remarquons toutefois que l'effectif des travailleurs tunisiens demeure négligeable par rapport à celui des Français¹⁸⁶.

Tableau 7 : Répartition des fonctionnaires selon la nationalité¹⁸⁷

Année \ Fonctionnaires	Français		Tunisien	
	Nombre	TC en %	Nombre	TC en %
1921	4808	-	6338	-
1936	8561	+78*	5617	-13*
1954	12 000	+40*	18 000	+220*
TC : Taux de croissance (*) Chiffres calculés sur la base des données fournies				

Nous pouvons conclure de ce qui précède que, durant la période coloniale, on a assisté en Tunisie : i. à l'émergence d'un secteur industriel fragile, de substitution, dépendant de la France et non innovateur sur le plan technologique. ii. à une répartition industrielle inégale sur les plans sectoriel et régional ne pouvant pas entretenir un développement économique et industriel dans un contexte capitaliste. iii. à l'émergence d'une classe ouvrière relativement pauvre, analphabète, opérante dans des secteurs à bas salaires et n'évoluant pas, ou très peu, sur le plan de la qualification industrielle.

¹⁸⁶ À titre d'exemple, en 1951, nous remarquons que le nombre d'ingénieurs français (428 personnes) est égal à environ 86 fois et demie le nombre d'ingénieurs tunisiens (5 personnes), tandis que le nombre de maîtrisards français (845 personnes) est égal à environ 6 fois le nombre de maîtrisards tunisiens (137 personnes) (Liauzu, 1979 : 26).

¹⁸⁷ Ce tableau a été élaboré à partir des données statistiques présentées par Liauzu (1979 : 26).

4.2.2. Genèse du mouvement syndical tunisien

Durant la période coloniale, le mouvement syndical français¹⁸⁸ a été le seul mouvement social qui a visé à représenter et à protéger les intérêts des travailleurs européens et indigènes. On a assisté à la naissance de deux organisations syndicales. La CGT, issue du syndicat de salariés français créé le 23 septembre 1895 à Limoges, a été implantée en Tunisie en 1911, puis reconstituée en 1919. La confédération générale du travail unitaire (CGTU) a été pour sa part créée en 1921 par des communistes français en vue de représenter et de défendre les intérêts de prolétaires ayant été victimes de discrimination et de marginalisation au sein de la CGT. Son existence n'a duré que 16 ans, car elle a fusionné avec la CGT juste après le congrès de Toulouse de février 1936, qui a visé l'unification du mouvement syndical (Liauzu, 1973 : 1032, 1035 ; Bessis, 1974 : 88, 93). Ces deux organisations sont devenues licites à la suite d'un décret datant de 1932, qui a accordé aux travailleurs de toutes les nationalités la liberté totale de créer des syndicats indépendants. La particularité de ce décret est qu'il a permis à la CGT d'obtenir des subventions du gouvernement tunisien, qui est alors contrôlé par le gouvernement français (Liauzu, 1973 : 1035, 1037 ; Bessis, 1974 : 92).

Les partisans du mouvement syndical français en Tunisie étaient divisés entre les tenants d'une idéologie socialiste réformiste et ceux du communisme révolutionnaire. Cependant, un syndicalisme aux velléités nationalistes a émergé avec la montée du mouvement indépendantiste. L'analyse des origines du mouvement syndical tunisien explorera indirectement l'apport de chaque courant dans la création du mouvement syndical indigène.

¹⁸⁸ L'existence des mouvements syndicaux en France a débuté en 1884, à partir de la « loi de Waldeck-Rousseau » ayant remplacé la « loi de Chapelier » qui a été appliquée après la Révolution française, en 1791. Cette dernière loi a interdit l'existence des mouvements syndicaux et d'autres corporations sous deux principes. Le premier principe est défini par l'individualisme politique qui interdit tous types de corps intermédiaires entre le gouvernement et les citoyens, alors que le deuxième principe est défini par le principe du libéralisme économique qui présente le capital comme l'élément essentiel de la liberté de l'action individuelle sur le marché. En France, le premier mouvement syndical qui a profité de la « loi de Waldeck-Rousseau » est la CGT née suite au congrès de Limoges de 1895 (Birien, 1978 : 12-13, 17-18).

La récession économique de la période 1920-1924¹⁸⁹ a été la principale étincelle dans le processus de création d'une première organisation syndicale tunisienne nationaliste, soit la confédération générale du travailleur tunisien (CGTT). Bien que les grèves et les syndicats aient été interdits par la loi durant la période en question, les dockers du port de Tunis, dont le nombre est estimé à 2000 personnes, ont déclenché une grève « violente » le 13 août 1924. Ce mouvement a été soutenu par des grèves de solidarité dans d'autres villes. La plus violente a eu lieu à Bizerte, le 17 août 1924¹⁹⁰. Durant cette grande grève, la CGT n'est pas intervenue pour supporter les travailleurs indigènes (Bessis, 1974 : 89). Cette décision peut s'expliquer par sa politique corporatiste à l'égard des travailleurs indigènes, qui découle du contexte politique et économique. Sur le plan politique, les partisans socialistes de la CGT ont cherché à appuyer la politique coloniale et ont voulu faire obstacle à leurs rivaux communistes¹⁹¹. Sur le plan économique, la CGT a cherché à protéger les privilèges des travailleurs européens¹⁹² et a refusé d'appuyer certaines coutumes des travailleurs indigènes en matière de relations du travail¹⁹³.

La CGTT a été créée le 17 août 1924, puis elle a été inaugurée officiellement, le 19 janvier 1925, par Mohamed Ali El Hammi et par d'autres militants intellectuels. Ces militants ont désiré regrouper au sein d'une seule confédération tous les syndicats unitaires créés dans les divers secteurs d'activité (p. ex. l'artisanat, le transport, les mines et le commerce) par les travailleurs et par les petits entrepreneurs (Ben Hamida, 1989 : 77). Cette organisation a donc joué un double rôle, à savoir un rôle de corporation professionnelle et un rôle de syndicat. À propos de son rôle de corporation professionnelle, la CGTT a cherché à défendre les travailleurs et les petits artisans et commerçants, alors que, dans le cadre de

¹⁸⁹ Cette situation a provoqué l'augmentation du prix du blé et du coût de la vie de 29 % entre l'année 1923 et l'année 1924. (Ben Hamida, 1989 : 76 ; Bessis, 1974 : 89).

¹⁹⁰ Ce jour-là, parmi les 564 grévistes (les dockers, les ouvriers des briqueteries, des industries agricoles et des transports), il y a eu deux morts parmi les dockers et une quarantaine de blessés ou arrêtés (Ben Hamida, 1989 : 76).

¹⁹¹ Avant même que le gouvernement n'ait accordé à la CGT le droit d'exister, celle-ci a joué le rôle de partenaire de l'État. Ce jeu s'est traduit par l'application d'une politique de résistance modérée et par la menace de dissocier toute action administrative menaçant l'ordre public (Liauzu, 1973 : 1035).

¹⁹² À titre d'exemple, dans une même catégorie professionnelle, les travailleurs français touchaient un salaire majoré de 33 % par rapport aux salariés tunisiens (Bessis, 1974 : 86).

¹⁹³ À titre d'exemple, le docker partageait les gains de la journée avec le propriétaire du cheval sous le principe (1/3)/(2/3) (Bessis, 1974 : 86).

son rôle de syndicat, elle a cherché à protéger les intérêts socio-économiques des salariés indigènes face au capital local et métropolitain. Dans ses deux rôles, la CGTT a rejeté l'établissement de relations avec la CGT, sous prétexte que cette dernière organisation était incapable de défendre les intérêts des travailleurs tunisiens, en particulier dans le secteur artisanal. Dans ce contexte, le secrétaire de la CGT a estimé qu'il était « vain d'espérer sauver l'artisanat tunisien. Des formes archaïques de production [étaient] condamnées à disparaître : [c'était] tant pis pour elle [...]. L'usine, la grande production [représentaient] le progrès [...] » (Liauzu, 1973 : 1041). La CGTT a aussi refusé toute participation dans les conflits et les luttes politiques sous prétexte que la politique pouvait embrouiller les objectifs et le fonctionnement du mouvement syndical. Dans le même ordre d'idées, Mohamed Ali Hammi estimait que « la politique, [c'était] la mite du syndicat » (Ben Hamida, 1985 : 18).

La CGT et les syndicats nationalistes indigènes unitaires¹⁹⁴ ont été contre la CGTT émergente. La CGT y a été opposée sous prétexte que la division mènerait vers l'affaiblissement du mouvement syndical, alors que les syndicats nationalistes y ont été opposés sous le prétexte de la lutte anticommuniste. Pour leur part, la CGTU et le Parti communiste tunisien (PCT¹⁹⁵) ont soutenu la création de la CGTT. Malgré ce soutien, la CGTT a fini par être démantelée par le pouvoir colonial après un mois d'existence (Bessis, 1974 : 89-91). La tendance communiste de la CGTT a autorisé le gouvernement colonial à la condamner, la qualifiant comme un mouvement d'agitation menaçant la paix sociale dans la colonie.

Suite au décret de 1932¹⁹⁶, le courant nationaliste a pu intégrer la scène syndicale. Durant cette période, le dirigeant nationaliste Habib Bourguiba¹⁹⁷ a fait appel à l'émergence des

¹⁹⁴ La particularité de ces syndicats est qu'ils constituaient une unité et non une confédération, et qu'ils n'étaient rattachés ni à la CGT ni à la CGTU (Liauzu, 1973 : 1041).

¹⁹⁵ Le parti communiste tunisien a été créé en 1922 (Bessis, 1974 : 85).

¹⁹⁶ Ce décret a permis la création d'une quinzaine de syndicats dans l'artisanat, le commerce, les banques, etc. (Liauzu, 1973 : 1041).

¹⁹⁷ Bourguiba, qui est né le 3 août 1901 à Monastir dans une famille modeste, a été fortement influencé par le courant de la laïcité. Ses études secondaires ont été effectuées au collège Sadiki, puis au Lycée Carnot où il a obtenu son Baccalauréat en 1924 à Tunis, alors que ses études supérieures ont été faites à Paris, à la

syndicats tunisiens et se prononça sur leur nécessité et sur leur importance (Bessis, 1974 : 92). La première organisation syndicale avec laquelle le parti nationaliste Néo-Destour (ND) a pu tisser une forte alliance a été la Fédération des fonctionnaires tunisiens (par exemple, la poste, l'enseignement et la justice). Cette dernière a été fondée par 18 syndicats autonomes majoritairement nationalistes destouriens (Ben Hamida, 1989, 105 ; Bessis, 1974 : 95). En se basant sur Bessis, nous suggérons que l'appel à la création des syndicats par Bourguiba est motivé par la recherche d'un pouvoir de pression sur la France coloniale afin de participer à la gestion du pays et l'obtention d'une constitution que de chercher l'intérêt des travailleurs (Bessis, 1974 : 93). Ainsi, le courant nationaliste a cherché dès le début à politiser le mouvement syndical indigène non seulement en raison de l'importance de ce dernier dans la lutte politique, mais aussi dans le but de pallier la domination totale de la classe ouvrière tunisienne par la CGT. À partir de ce moment, le courant nationaliste est entré en conflit avec le courant communiste au sujet de la question du contrôle du mouvement syndical tunisien.

La fusion de la CGT avec la CGTU, en février 1936, a fini par créer un conseil administratif dominé par les partisans communistes. À cette époque et comme le démontre le tableau 8, les revendications liées à l'amélioration des salaires et des conditions de travail prédominaient, tandis que les revendications politiques occupaient une place subordonnée. Suivant cette tendance, le nouveau conseil, bien que dominé par des communistes, a lancé des grèves sauvages unifiant les travailleurs tunisiens et les travailleurs européens¹⁹⁸, mais il a aussi remis en cause une politique coloniale discriminatoire aussi bien du pouvoir en place que de la CGT à l'égard des travailleurs tunisiens sur le plan des relations de travail¹⁹⁹. Ce mouvement de grève a été mené par les travailleurs les plus marginalisés, les

faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques (1924-1927). En 1922, il a étudié le fonctionnement des partis politiques français, à savoir le Parti radical et le Parti socialiste. Dès son retour en Tunisie, il s'est engagé dans la lutte pour l'indépendance, et il a fondé le journal « L'Action tunisienne » en 1932. Son objectif a été de fonder un pays libéral moderne et laïc (Martel, 1999 : 11-27 ; Bessis et Belhassen, 1988a : 48).

¹⁹⁸ À titre d'exemple, 4000 ouvriers du bâtiment ont arrêté le travail au même moment, et on a assisté aussi à l'occupation des locaux de la grande surface « Monoprix » par les employés et les ouvriers pendant un mois (Bessis, 1974 : 93). Ces actions solidaires ont été déclenchées de manière spontanée au sein des travailleurs mêmes, puis appuyées par les communistes tunisiens.

¹⁹⁹ En premier lieu, cette politique était définie par l'application de la loi de 1884 aux travailleurs européens seulement et par l'application des « conseils paritaires » en ce qui avait trait aux conflits impliquant des travailleurs tunisiens, dont les membres étaient choisis par le gouvernement sur une liste élue pour agir dans

moins protégés et appartenant au secteur informel. Ces grèves ont mené à la signature d'une convention-cadre (les « accords de la kasbah »), le 26 juillet 1936. Au cours de cet accord, le patronat européen et autochtone a signé plus de cent conventions collectives. Parallèlement, il y a eu l'application de trois décrets issus des accords métropolitains dits « de Matignon » ; accords qui prévoyaient l'augmentation des salaires, l'obtention des congés payés et la journée de huit heures (Bessis, 1974 : 93). La signature de ces accords a permis pour la première fois aux travailleurs tunisiens d'être traités de manière égale à celle des travailleurs européens sur le plan des relations du travail. Or, cette alliance, surtout avec les travailleurs italiens, n'a pas duré longtemps à cause de la divergence de leurs intérêts sur les plans économique et politique (Bessis, 1974 : 94 ; 96).

Tableau 8 : L'évolution des revendications en pourcentage²⁰⁰

Objectif \ Année	1899-1918 Période 1	1919-1935 Période 2	1936-1939 Période 3
Salaires	72,6	61,9	52
Autres revenus	-	-	2,5
Total	72,6	61,9	54,5
Conditions de travail	15,1	28,9	18,8
Discipline	5,5	1	3,5
Total	20,6	29,9	23,8 (22,3)*
Emploi	4,1	4,1	9,9
Liberté syndicale	1,4	-	7,9
Solidarité	-	-	2
Politique	1,4	-	2
Total	2,8 (6,9)*	4,1	11,9 (21,8)*
Total	100 (100,1)*	100 (95,9)*	100 (98,6)*
(*) Correction de données			

Le succès du mouvement de grève de 1936 et la reconnaissance de la divergence d'intérêt entre travailleurs européens et tunisiens ont incité le militant Belgacem Gnaoui et ses

le sens de la conciliation en cas de conflit et pour protéger les intérêts corporatifs (Liauzu, 1973 : 1033). Nous pouvons assimiler ce type de conseils au cadre du « tripartisme simple (Slomp, 2000 : 28) » à caractère informel (en l'absence des conventions collectives et d'un cadre légal encadrant les discussions) qui ne garantit pas un partenariat de type continu entre les acteurs. En second lieu, la politique discriminatoire de la CGT envers les travailleurs tunisiens du secteur informel et des petits commerçants et artisans se définissait par la non-intégration des travailleurs tunisiens dans le corps administratif de la confédération et par son manque d'engagement dans la protection des intérêts de ces derniers.

²⁰⁰ Ce Tableau a été élaboré par Liauzu (1979 : 138).

camarades (p. ex. Ali El Karoui et Bachtobgi), tous influencés par les idées de Mohamed Ali Hammi, à faire renaître la CGTT en 1937²⁰¹. Cette « deuxième » CGTT, à la différence de la première, a créé dès sa naissance des liens avec la CGT et le ND, tout en cherchant à préserver son indépendance (Bessis, 1974 : 96). Le lien que la CGTT a tissé avec le ND a permis aux militants syndicalistes destouriens d'intégrer la CGTT. L'intégration de ces derniers n'a pas été fondée sur l'objectif du renforcement de la position de la classe ouvrière tunisienne sur le plan des relations du travail, mais plutôt sur des stratégies politiques. Par l'intermédiaire de la CGTT, le ND a voulu créer un front populaire puissant lui permettant d'exercer des pressions politiques sur le pouvoir colonial. Dans ce contexte, lorsque Belgacem Gnaoui a refusé de participer aux conflits politiques en cours, Hedi Nouira, avec l'aide de ses amis, s'est emparé de la direction de la CGTT lors du congrès extraordinaire ayant eu lieu les 29 et 30 janvier 1938. Cette situation a poussé Gnaoui et trente syndicats à rejoindre l'union départementale de la CGT. L'une des conséquences de cette scission au sein de la CGTT était que, lors de la manifestation du 9 avril 1938 au sujet des réformes politiques, la Fédération des fonctionnaires tunisiens dirigée par Nouira n'a pas pu faire, à elle seule, le poids devant le pouvoir colonial (Bessis, 1974 : 97 ; Ben Hamida, 1989 : 81-82).

Les élites nationalistes tunisiennes demeuraient alors divisées. Farhat Hached, membre de l'élite syndicaliste et nationaliste, avait des idées divergentes par rapport à celles du ND et surtout de Habib Bourguiba. Comme nous le verrons plus loin, cette division continuera après l'indépendance et entraînera un « quasi schisme » politique en Tunisie. Farhat Hached visait la création d'un mouvement syndical apolitique qui se focaliserait sur les problèmes sociaux et sur la représentation et la défense des intérêts des travailleurs (Bessis, 1974 : 105 ; Ben Hamida, 1989 : 1976). Jusqu'au début des années 40, Hached a été opposé à toute action visant à dissocier des organisations syndicales de la centrale CGT, car cette dernière avait intégré des élites socialistes réformistes adoptant une politique focalisée davantage sur les problèmes des travailleurs (Ben Hamida, 1985 : 17). Cet effort visant à tirer le mouvement syndical tunisien vers une posture apolitique s'explique aussi par la

²⁰¹ Le premier congrès constitutif de la CGTT a eu lieu le 27 avril 1937 (Bessis, 1974 : 96).

crainte d'être pris comme cible par le pouvoir colonial, et d'être entraîné par les partis politiques indigènes dans des conflits politiques dommageables et, donc, le risque de ne pas faire le poids, comme mouvement syndical nationaliste, face à la CGT. Or, cette orientation apolitique a été abandonnée lorsque des partisans communistes français ont pris le contrôle du conseil administratif de la CGT lors du congrès du mois de mars 1944 et ont tout de suite mis l'accent sur les conflits politiques et sur les directives de l'agenda du parti communiste français (Ben Hamida, 1985 : 16-17 ; Ben Hamida, 1989 : 71, 285-288). Ce type de participation a été considéré par Hached et ses proches comme une violation de la charte d'Amiens, car il a violé le principe de la conservation de l'indépendance des organisations syndicales en ce qui a trait aux sujets politiques. Ce point historique a été déterminant pour le mouvement syndical tunisien. En effet, Farhat Hached décida alors de quitter la CGT en 1944, et de fonder en 1946 une organisation alternative, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens : L'UGTT. Cette institution se voulait une confédération syndicale nationale, apolitique et autonome, ayant pour objectif premier de protéger les intérêts socio-économiques des travailleurs tunisiens²⁰².

Malgré les divisions profondes subsistant entre les militants syndicaux tunisiens et une politique coloniale toujours hostile à l'émergence d'un mouvement syndical tunisien national autonome, l'UGTT a alors été fondée le 20 janvier 1946²⁰³ par des fédérations regroupant au total 58 syndicats autonomes (Ben Hamida, 1989, 105, 107 ; Ben Hamida, 1985 : 20)²⁰⁴. Malgré les visées soi-disant apolitiques de certains de ses dirigeants, l'UGTT naissante était fortement influencée par les partisans destouriens (Néo-destour) en raison d'une forte présence de membres des élites destouriennes au sein de sa direction (ex. Farhat

²⁰² Bessis (1974 : 100-101) a donné deux autres raisons pour la sortie de Hached de la CGT. La première est liée à son échec dans les élections au XVIIe congrès de l'UD en mars 1944. Durant cette élection, Hached était classé dernier sur la liste du CA. Ensuite, la deuxième raison est liée à l'expulsion d'Albert Bouzanquet, un socialiste avec qui Hached avait des liens étroits.

²⁰³ À cette date Farhat Hached était secrétaire général et Fadhel Ben Achour, savant religieux, était le président d'honneur. L'association des jeunes musulmans a participé à sa création pour lui donner « une coloration musulmane » (Ben Hamida, 1989 : 106-107).

²⁰⁴ Il s'agissait de l'Union des syndicats du Sud composée de 29 syndicats autonomes, de l'Union des syndicats du Nord composée de 11 syndicats autonomes (elle a été vue comme successeur naturel du mouvement syndical CGTT) et la Fédération des fonctionnaires tunisiens (p. ex. PTT, l'enseignement, et la justice) composée de 18 syndicats autonomes majoritairement nationalistes destouriens (Ben Hamida, 1989 : 105-107 ; Ben Hamida, 1985 : 17).

Hached, Ahmed Ben Salah, Ahmed Tlili, Habib Achour, Bechir Bellagha) (Sebag, 1951 : 223 ; Nourira, 1954 : 321 ; Moore, 1967 : 654). Ce n'est qu'à partir de 1949, suite à la création de l'Union tunisienne des artisans et commerçants (l'UTAC) en 1947, que l'UGTT est devenue une organisation syndicale au sens propre ; une organisation composée par des salariés (à l'exclusion des artisans et des petits commerçants) possédant les mêmes intérêts économiques (Belhadj, 2008)²⁰⁵.

La création des deux organisations syndicales tunisiennes, à savoir la CGTT et l'UGTT, a été réalisée dans un environnement syndical défini par un pluralisme syndical influencé par une diversité des courants politiques ; communiste, socialiste et nationaliste. La concurrence entre les dirigeants syndicaux a été provoquée par la propagation et le renforcement de leurs courants politiques respectifs sur la scène politique²⁰⁶. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la création d'une organisation syndicale autonome et nationaliste, l'UGTT, qui s'inscrit dans le cadre plus large des efforts menés par Bourguiba afin de créer un front commun au sein de la société tunisienne, et ce, dans le but de se battre pour l'indépendance du pays. Malgré les velléités de certains dirigeants syndicaux, tel que Farhat Hached, de créer un mouvement syndical apolitique, les efforts allant en ce sens ont échoué, comme l'illustre l'évolution subséquente des rapports entre l'UGTT et les partis politiques.

4.3. Mouvement syndical tunisien lors de la lutte pour l'indépendance

Dans cette section, nous allons analyser la relation de l'UGTT avec les partis politiques tunisiens et avec les organisations syndicales franco-tunisiennes à l'époque de la lutte pour l'indépendance. Sur le plan de la relation de l'UGTT avec les partis politiques, nous allons

²⁰⁵ L'UGTT a compté plus de 80 000 adhérents entre 1949 et 1950, mais cet effectif a chuté jusqu'à 55 000 adhérents en mars 1951. Cette chute est expliquée par l'intégration des petits commerçants et des petits artisans à partir de 1949 à l'UTAC (Ben Hamida, 1985 : 21 ; Ben Hamida, 1989 : 112).

²⁰⁶ Dans le premier cas, les élites communistes de la CGTU ont soutenu la création de la CGTT communiste. Dans le deuxième cas, les élites socialistes de la CGT ont cherché à éliminer la CGTU (et inversement) et la CGTT. Ces deux dernières sont dirigées par des élites communistes. Dans le troisième cas, les élites communistes, qui ont dominé le processus décisionnel de la CGT vers la fin des années 30, ont soutenu la création de la CGTT communiste en 1937.

mettre davantage l'accent sur la relation entre l'UGTT et le ND, qui a été la pièce maîtresse dans la lutte pour l'indépendance et qui a participé à la création de l'UGTT.

4.3.1. Relation entre l'UGTT et les partis politiques tunisiens

Vers la fin des années 40 et le début des années 50, la lutte nationale pour l'indépendance a été reliée à la lutte anti-patronale (les patronats tunisiens et coloniaux). Durant cette période, suite à l'emprisonnement de Bourguiba et des leaders communistes, Hached est devenu le premier homme influent en Tunisie sur l'arène politique et sociale. Ainsi, il est devenu le leader suprême pouvant mobiliser tous les travailleurs et les nationalistes politiques. Pour lui, le but de l'indépendance était de créer le progrès social et la justice sociale, tout en préservant l'indépendance du syndicat des intérêts politiques²⁰⁷ (Bessis, 1974 : 105-106). Le contenu du tableau 9 confirme le changement dans la politique de revendication de l'UGTT. Durant la première période et la deuxième période, nous observons une augmentation plus ou moins significative dans le nombre des revendications liées aux sujets politiques et une baisse dans celles associées aux salaires (cf. tableau 8).

Tableau 9 : L'évolution des revendications en pourcentage²⁰⁸

Objectif \ Année	1946-1951 Période 1	1954-1956 Période 2
Salaires	51,2	41,4
Autres revenus	4,1	8,4
Total	55,3	49,9 (49,8)*
Conditions de travail	8,9	6,7
Discipline	2	5
Total	13,5 (10,9)*	13,7 (11,7)*
Emploi	11,7	15,5
Liberté syndicale	6,6	7,6
Solidarité	7,6	10,2
Politique	4,6	3,2
Total	19,5 (30,5)*	21
Total	100 (96,7)*	100 (98)*
(*) Correction de données		

²⁰⁷ Cette idée peut être justifiée à partir du slogan de l'évènement de la campagne de l'autonomie qui a été lancée le 6 novembre 1944. Dans cette campagne, le slogan écrit sur la carte était le suivant : « Le syndicalisme doit s'exercer librement en dehors de toute influence, ou ne doit pas être » (Ben Hamida, 1985 : 16).

²⁰⁸ Ce tableau a été créé par Liauzu (1979 : 138).

L'acte de l'implication de l'UGTT dans la lutte pour l'indépendance peut-il être identifié a priori comme étant l'élément primordial qui a pu mener l'UGTT vers la politisation ?

À partir de la vision de Hached et d'El Hammi au sujet du caractère apolitique du mouvement syndical, nous avons pu développer deux axes de réflexions. La première réflexion montre que la pratique de la politique au sens strict constitue l'ennemi de la militance des syndicalistes, tandis que la deuxième réflexion témoigne que la pratique de la politique par les dirigeants syndicalistes doit être exécutée à partir d'un point de vue critique. Cette dernière méthode permet aux élites syndicalistes de contrôler et de juger les politiques socio-économiques élaborées par l'État, et ce, sans être étiquetées nécessairement de politiciens. Nous démontrons dans ce qui suit que si l'UGTT a pu tisser sa relation avec le PCT sur ce principe, elle n'a pas pu le faire avec le ND.

Avec le PCT, l'UGTT a interdit toute participation de sa part dans les problèmes des travailleurs. Cette décision radicale de l'UGTT était fondée sur deux sérieux reproches apportés par Hached contre le PCT. Le premier reproche fait à l'encontre du PCT est défini par la recherche d'une indépendance fortement influencée par l'idéologie soviétique²⁰⁹ qui est jugée comme une idéologie contradictoire avec les ambitions et les espoirs des Tunisiens. Plus précisément, Hached a révélé, en premier lieu, que cette idéologie soviétique mènerait vers l'existence d'une certaine illusion sur le plan de la liberté de pensée et d'expression. En second lieu, il a mentionné que cette idéologie chercherait à créer un système sociétal, où la misère des classes populaires serait exploitée pour des motifs politique et idéologique purs. Le système sociétal auquel Hached a fait référence est celui qui est défini par une société sans classe, où l'appropriation des moyens de production se fait collectivement. Concernant le deuxième reproche fait à l'égard du PCT, il est défini par l'idéologie communiste qui le présentait en tant qu'unique porte-parole du mouvement syndical. Cette idéologie était présentée aux travailleurs tunisiens comme un facteur dangereux auquel l'islam seul ne pouvait pas faire face afin de protéger leur mouvement syndical national. Depuis le milieu des années 50, suite à cette attaque menée par Hached,

²⁰⁹ Cette libération est connue sous le nom de la libération communiste-kominformiste (Ben Hamida, 1989 : 221).

la relation entre l'UGTT et le PCT était assurée par l'USTT qui jouait le rôle d'intermédiaire. Cette dernière se définissait comme le seul partenaire du PCT sur la scène socio-politico-économique tunisienne (Ben Hamida, 1989 : 220-221, 226 ; Ben Hamida, 1985 : 23).

Avec le ND, l'UGTT a délimité dès le départ le champ d'action entre eux, et ceci dans le but de créer un environnement de coopération productif dans leurs combats pour l'indépendance et pour l'intérêt des travailleurs tunisiens. Cette alliance avec le ND était fondée sur trois objectifs. Le premier objectif était défini par la création, par Hached, d'une classe politique intermédiaire sous le principe de la doctrine britannique, à savoir le travaillisme. Cette classe avait pour but de créer une harmonie entre le capital et le travail. Plus précisément, l'objectif de la création de cette classe était de contrôler et d'orienter la politique du ND vers l'intérêt de l'ensemble des classes populaires au sens large (Ben Hamida, 1989 : 227-228, 246 ; Ben Hamida, 1985 : 23). Selon notre point de vue, nous ne pouvons pas parler de l'application de la doctrine britannique travailliste, car Hached n'a eu ni l'intention de créer un parti travailliste de coalition avec le ND ni la volonté de prendre le contrôle du NéoDestour. Ce que Hached aurait voulu faire, c'est créer un groupe de pression au sein du ND. Le deuxième objectif était la lutte pour l'indépendance. Le ND et l'UGTT ont créé, en 1951, une institution qui avait pour objectif de faciliter et de renforcer leurs collaborations dans la lutte pour l'indépendance. Cette institution était intitulée le comité d'action pour les garanties constitutionnelles et la représentation populaire (Ben Hamida, 1989 : 238). Le troisième objectif concerne la coupure avec le cadre féodal. L'UGTT a cherché à créer une alliance avec le ND, car ce dernier était composé d'une classe bourgeoise adoptant une idéologie progressiste, socialiste, libérale à tendance occidentale, et rejetant tous types de discriminations sociales. Cependant, sa relation avec les élites du vieux destour (VD) était superficielle, car ces dernières avaient une idéologie conservatrice, traditionnelle par rapport à la norme arabo-musulmane axée sur le panarabisme, à caractère féodal, et rattachée au principe de la position familiale et/ou sociale (Ben Hamida, 1989 : 232 ; 239-240). À partir de ces trois objectifs, nous pouvons déduire que, durant la période de Hached, l'alliance entre le ND et l'UGTT était davantage

basée sur le principe de l'indépendance et de l'égalité du pouvoir. Ceci implique que, dans cette alliance, il n'y avait ni de dominant ni de subordonné.

Ce grand travail que Hached a pu réaliser au sujet de la création d'un mouvement syndical autonome, apolitique et influent sur la scène politique n'a pas été poursuivi, car le fondateur de cette idée, Farhat Hached, a été assassiné en 1952²¹⁰. Il fut remplacé par Ahmed Ben Salah en 1954²¹¹, puis celle d'autres élites destouriennes, à la tête de l'UGTT. Durant la période 1952-1956, la présence des élites destouriennes à la tête de l'UGTT a facilité la convergence de cette dernière vers la politisation. À la tête de l'UGTT, Ahmed Ben Salah, fidèle au ND, n'a pas pu suivre les pas de Hached en ce qui concerne l'indépendance de l'UGTT vis-à-vis du ND. Au contraire, il a fini par nouer une forte alliance avec le ND afin de respecter son agenda politique dominé par la lutte pour l'indépendance. Cette alliance a parfois mené l'UGTT à substituer le ND dans la lutte lorsqu'il était décapité par ses dirigeants (Moore, 1967 : 654 ; Ben Hamida, 1989 : 244).

Entre 1952 et 1956, l'UGTT était entrée dans une relation d'intérêt basée sur le principe du marchandage politique, et ce, afin de convaincre le ND, surtout Bourguiba, pour qu'ils appliquent son programme socialiste sur le plan de la politique économique. Dans ce contexte, l'UGTT a participé au gouvernement de Taher Ben Ammar en août 1954 (Ben Hamida, 1985 : 24), et elle a participé au conflit politique entre Bourguiba et Salah Ben Youssef durant la période 1955-1956 (Ben Hamida, 1989 : 245, 248 ; Bessis, 1974 : 106-107). Cette alliance a fini par créer au sein de l'UGTT un groupe syndicaliste fidèle au ND qui a pu dépasser l'autorité d'Ahmed Ben Salah. Ce groupe syndicaliste destourien a pu développer une position radicale au sein de l'UGTT qui dépendait de sa condition sociale (Ben Hamida, 1989 : 244).

²¹⁰ À la suite de la répression militaire de la grève du 19 janvier 1952 par l'armée française, Hached, en tant que leader suprême du ND et de l'UGTT, a donné un autre visage à la lutte pour l'indépendance, à savoir la lutte armée (Ben Hamida, 1989 : 239). Cette nouvelle stratégie de lutte pour l'indépendance a été mal prise par les autorités françaises, ce qui s'est soldé par l'élimination de Hached à l'aube du 5 décembre 1952.

²¹¹ « L'Union [l'UGTT] avait besoin d'un leader [élite syndicaliste] dynamique et, finalement, ce fut Ben Salah qui prit les choses en main en 1954, toujours avec l'accord du parti [ND] » (Moore, 1967 : 654).

Cette situation a été à l'origine de deux problématiques. La première concerne l'existence d'une « fissuration » au sein de l'UGTT ; entre les partisans du ND et les fidèles à l'idéologie de Farhat Hached. Selon nous, cette division pourrait expliquer, en moins en partie l'existence de mécanismes antidémocratiques au sein de l'UGTT. Plus précisément, nous visons l'idée de l'émergence des guerres de clans qui peuvent renforcer la politique de l'exclusion et la politique de la loyauté au sein du syndicat. La deuxième problématique est relative au déclenchement du processus de la mainmise du ND sur le fonctionnement de l'UGTT. Cela a conduit à l'affaiblissement du caractère révolutionnaire, revendicateur et apolitique de l'UGTT et, particulièrement, un recul sur le plan de la lutte entre le travail et le capital. Il en résulte alors un moindre attrait pour la lutte des classes au sein de la société tunisienne. Notre raisonnement peut être appuyé par le contenu du discours d'Ahmed Ben Salah lors de la célébration de la Fête du Travail en 1955. Dans sa déclaration, il affirme que la lutte des travailleurs pour leur bien-être a cédé sa place à la lutte pour l'indépendance, mais qu'une fois l'indépendance du pays obtenue, cette « lutte allait se rétablir » (Ben Hamida, 1989 : 247). Cette décision qui a été prise par Ahmed Ben Salah est de nature élitiste et politique, ayant un caractère unilatéral et non participatif (du haut vers le bas). Dans le même ordre d'idée, Ahmed Ben Salah, en 1955, « après avoir discuté avec Bourguiba », a annulé une grève revendiquant une augmentation de salaire de l'ordre de 30 % (Ben Hamida, 1989 : 247), consolidant davantage le caractère unilatéral et non participatif de ses décisions. Ces dernières semblent alors inspirées de la théorie élitiste suggérant l'absence de la démocratie participative et augmentant la possibilité de créer, volontairement ou involontairement, des mécanismes antidémocratiques au sein de l'UGTT.

En conclusion, durant la période de Hached, l'UGTT a pu s'opposer efficacement à toute forme de domination provenant des deux partis politiques, le PCT et le ND, privilégiant une approche apolitique et autonome, permettant à l'UGTT de ne pas être un instrument dans les mains des agitateurs politiques valorisant davantage les gains et les sacrifices de la lutte de ses partisans (Ben Hamida, 1985 : 22).

Par la conviction de Hached, selon nous, la présence de ce dernier dans le parti ND a voulu que l'UGTT soit en mesure de participer à la vie politique et de l'influencer sans qu'elle ne devienne nécessairement une institution politisée ou un parti politique. Néanmoins, l'UGTT a été, bon gré, mal gré, perçue comme un contre-pouvoir social, autonome et révolutionnaire. À la différence de cette pensée, Ahmed Ben Salah, en reconsidérant les intérêts politiques, a proposé la fusion de l'UGTT et du ND en 1956 (Moore, 1967 : 654)²¹². Nous démontrerons plus loin que cela a certes permis le renforcement de la position de l'UGTT, contrôlée par ces élites, comme un joueur central de l'échiquier politique afin de protéger les intérêts des élites politiques, mais, simultanément, cela a aussi contribué à l'affaiblissement (ou à la marginalisation) de sa position en tant que contre-pouvoir social.

4.3.2. Relation de l'UGTT avec l'USTT et la CGT

Le contrôle des militants communistes sur la CGT et sur le mouvement syndical en Tunisie a été omniprésent durant la période de l'occupation allemande et du régime vichyste. Durant cette période, malgré la présence de la Loi du 9 octobre 1940 qui a dissocié toutes les organisations syndicales, la CGT²¹³ a continué clandestinement sa politique de recrutement des partisans et l'implantation des unités syndicales. Dès l'arrivée des troupes alliées en 1943, la CGT a repris pleinement son activité (Bessis, 1974 : 97 ; Ben Hamida, 1989 : 65-72). Le tableau 10 illustre l'efficacité de la militance de la CGT durant la période en question.

²¹² Cette idée a été confirmée par Ahmed Ben Salah lors d'une entrevue le 25 novembre 2004. Dans cette entrevue, il a dit qu'« il aurait fallu à [son] avis accepter la rénovation du parti par l'adhésion de l'UGTT, [que] les choses auraient pris un autre cours... » (Borsali, 2004).

²¹³ La CGT a été dissociée le 9 novembre 1940 (Ben Hamida, 1989 : 65).

Tableau 10 : Nombres de syndiqués et de syndicats en 1938 et 1944²¹⁴

Nombres de syndiqués et de syndicats	Années		
	1938	18 mars 1944	31 avril 1944
Nombre de syndiqués	20 000	19 062	29 831
TCNS	-	- 4,7 %*	+ 56,5 %*
Nombre de syndicats	102	120	160
TCNS ₁	-	+ 17,65 %*	+ 33,33 %*
TCNS : taux de croissance du nombre des syndiqués TCNS ₁ : taux de croissance du nombre des syndicats (*) Chiffres calculés sur la base de ces données.			

À partir du tableau 10, il semble que la CGT a adopté un acte de résistance et un acte d'affirmation dans le milieu du travail. Son acte de résistance a eu lieu entre 1938 et le début de l'année 1944. Durant cette période, nous observons une augmentation de 17,65 % dans le nombre de syndicats, et ce, malgré la présence d'une baisse de 4,7 % dans l'effectif de syndiqués. Cette diminution peut être qualifiée de faible, voire même négligeable, si nous tenons compte de la politique draconienne et antisyndicale imposée par le régime de Vichy et par l'occupation allemande. Étant donné que le nombre de syndicats représente un indicateur du pouvoir syndical (Wallerstein, 2000 : 357), nous pouvons interpréter cette augmentation significative comme un acte d'exploit et de réussite de la CGT dans son combat antisyndical. Concernant son acte d'affirmation, nous pouvons l'observer entre la date du 18 mars 1944 et celle du 31 avril 1944. Au cours de cette période, suite à l'amélioration de la situation politique, nous observons simultanément une augmentation de 56,5 % dans l'effectif de syndiqués et une augmentation de 33,33 % dans le nombre de syndicats. Ces deux augmentations significatives réalisées au bout d'un mois confirment l'efficacité du savoir-faire de la CGT dans l'attraction des adhérents et dans la création des filiales syndicales. À partir de ce qui a été mentionné ci-dessus, nous pouvons alors affirmer que la CGT, après la Deuxième Guerre mondiale, a pu réussir à se positionner et à renforcer sa position en tant qu'unique mouvement protecteur et représentatif des travailleurs en Tunisie. Cependant, à cause de sa violation de la charte d'Amiens et de sa participation dans les conflits politiques, la CGT a perdu toute crédibilité au sein de la

²¹⁴ Ce tableau a été créé à partir des données statistiques énoncées par Bessis (1974 : 98).

population indigène. Ce manque de crédibilité est l'une des causes qui a conduit à la création de l'UGTT en 1946. Dans ce contexte, avec la montée de la voix pour l'indépendance, Hached a dit, dans son discours de mars 1947, que la « CGT française a prétendu régner en maîtresse et mettre la main sur la destinée de la classe ouvrière de ses frères, soumettant ainsi les travailleurs nord-africains à une colonisation supplémentaire et étendant son impérialisme... » (Ben Hamida, 1985 : 20). Ainsi, nous pouvons conclure que la création de l'UGTT a mené à la naissance d'une dure concurrence avec la CGT sur le plan de leadership sur la scène syndicale.

En 1946, l'acte de la création de l'UGTT par les travailleurs tunisiens peut être interprété comme un moyen de pression sur la CGT instaurant ainsi une certaine concurrence au sujet de la représentation des travailleurs tunisiens auprès du gouvernement français et auprès du patronat indigène, français et européen. Cet objectif, qui a été mis en place par les militants syndicalistes à tendance corporatiste syndicaliste, a été déjoué par les intérêts des militants politiques nationalistes et par ceux des syndicalistes nationalistes. Dès lors, l'UGTT a pris une autre voie visant à éliminer la CGT²¹⁵ et non à lui faire simplement concurrence pour deux raisons principales. Premièrement, la CGT se présentait comme l'unique porte-parole des ouvriers. Deuxièmement, la CGT se définissait comme un instrument de transmission et de renforcement de la politique coloniale sur le plan social. Inversement, cette même relation d'exclusion a été adoptée aussi par la CGT dans le but de garder son monopole sur l'ensemble des travailleurs et de protéger le courant communiste au sein de la classe des travailleurs.

La première stratégie que la CGT a adoptée pour éliminer l'UGTT reposait sur la création d'un seul mouvement syndical pour l'ensemble des travailleurs. Pour mettre en œuvre cette stratégie, elle a négocié et signé avec l'UGTT un accord de principe appelé « l'accord ouvrier » le 14 août 1946. Cet accord a visé la création d'une seule confédération nommée l'Union nationale tunisienne du travail (l'UNTT). Cette dernière avait pour but, d'une part,

²¹⁵ « la CGT, aux yeux des "ugétistes", représente donc la France et elle doit disparaître... » (Ben Hamida, 1989 : 290).

de prendre en charge la défense des intérêts de tous les travailleurs indépendamment de leur nationalité et, d'autre part, de faire une demande d'adhésion à la Fédération syndicale mondiale (FSM). Bien que cet accord ait été signé, il n'a pas été appliqué. La raison principale est liée à la décision qui a été prise par les dirigeants syndicalistes nationalistes au sujet de la nature de l'UNTT, et qui a été refusée par la CGT. Les élites de l'UGTT ont demandé à ce que le nom du nouveau mouvement syndical soit l'UGTT, que son conseil administratif soit composé de Tunisiens et que sa langue officielle soit l'arabe (Ben Hamida, 1989 : 291).

Face à ce refus total de la part de l'UGTT, la CGT a utilisé une nouvelle stratégie basée sur le changement de nom afin de donner à la CGT une identité nationale. Ce dernier caractère lui a permis de se présenter théoriquement comme un mouvement indépendant du régime colonial. Lors du congrès des 26 et 27 octobre 1946, 330 délégués sur 350 ont approuvé le changement du nom de la CGT par un nouveau nom, soit l'Union syndicale des travailleurs de Tunisie (l'USTT) (Sebag, 1951 : 223 ; Ben Hamida, 1989 : 291). Or, ce changement de nom n'a ni éliminé ni affaibli l'influence de l'union départementale (UD) de la CGT en France sur l'USTT. Ce rattachement était davantage de nature administrative, car la majorité du conseil administratif de l'USTT était composé de celui de la CGT. En outre, ce changement de nom n'a pas non plus éliminé l'idéologie communiste (Ben Hamida, 1985 : 22 ; Ben Hamida, 1989 : 304). Selon notre point de vue, cette nouvelle stratégie visait deux objectifs essentiels. Le premier objectif était déterminé par l'affaiblissement de la position de l'UGTT en tant qu'unique contre-pouvoir social national. Cet affaiblissement s'est notamment fait par la division de la classe ouvrière tunisienne. Ensuite, le deuxième objectif était défini par l'élimination d'élites syndicalistes nationalistes, par le renforcement de la position d'élites communistes sur le mouvement syndical tunisien et par l'affaiblissement de la militance nationaliste du ND. La dernière stratégie à laquelle les élites de la CGT ont eu recours concerne l'intégration de l'USTT dans les conflits de l'indépendance à partir de 1952 (Ben Hamida, 1989 : 302, 304). Cette stratégie avait pour but de faire créditer son caractère nationaliste et religieux auprès des citoyens tunisiens.

La relation entre l'USTT et l'UGTT était fondée sur le principe de l'exclusion de l'autre, comme en témoignent la discréditation et la diabolisation de l'USTT par l'UGTT²¹⁶. L'UGTT, en profitant de l'idéologie islamique dominante en Tunisie, a présenté le courant communiste comme étant l'ennemi de l'islam. Par ailleurs, sur le plan de la discréditation du rôle de l'USTT, l'UGTT a montré que l'USTT s'était davantage focalisée sur les problèmes politiques et sur le cadre international du prolétariat, et moins sur l'amélioration du bien-être social des Tunisiens et sur la lutte pour l'indépendance (Ben Hamida, 1989 : 304-305). Ensuite, nous avons observé l'intention de chacun de créer une alliance de coopération menant à l'absorption et à la substitution de l'autre. Ceci dit, l'alliance qui a été créée entre l'USTT et l'UGTT n'a pas été basée sur une véritable coopération. Au contraire, chacun a cherché à imposer son institution comme étant l'unique institution nationale capable de défendre idéalement l'intérêt de la population tunisienne. Dans ce contexte, l'UGTT, dans sa réponse à la proposition de l'USTT, a conservé ses premières revendications qu'elle avait déjà proposées à la CGT, à savoir que le poste de la direction était seulement réservé aux Tunisiens et que le nom de la fédération était l'UGTT (Ben Hamida, 1989 : 292-293). Cette décision a été maintenue par l'UGTT, et ce, malgré la présence d'une forte pression externe provenant de la FSM. En effet, en 1947, cette dernière a imposé certaines directives à l'UGTT afin qu'elle soit admise²¹⁷. Face à cette politique discriminatoire de la FSM, Hachad a adhéré à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) (Bessis, 1974 : 101-103, 105). Étant anticommuniste, cette dernière a cherché à renforcer la position de l'UGTT sur la scène socio-économique tunisienne et à consolider le lien entre l'UGTT et la bourgeoisie tunisienne (Ben Hamida, 1989 : 302-303). Enfin, la collaboration entre l'USTT et l'UGTT a été très marginale, car la relation était, *de facto*, basée sur la recherche d'intérêts personnels. Entre 1946 et 1951, la collaboration entre elles a été de nature discontinue. De plus, elle a été entachée par des accrochages, par des insultes et par l'appropriation des adhérents (Ben Hamida, 1989 : 294-299 ; 303). De ce type de relation, l'USTT a voulu créer une relation de confiance et de crédibilité avec les citoyens tunisiens, tandis que l'UGTT a voulu profiter de l'expérience de l'USTT pour

²¹⁶ Ici, lorsque nous parlons de l'UGTT, nous évoquons en même temps la bourgeoisie destourienne anticommuniste et les hommes religieux, car ces derniers ont fortement participé à la création de l'UGTT.

²¹⁷ La FSM a demandé à l'UGTT d'être sous la tutelle de la CGT et d'éviter le sujet de l'indépendance (Bessis, 1974 : 102).

réussir ses grèves, étant donné le manque d'expérience qu'elle avait dans l'organisation des grèves.

Le tableau 11 nous permet d'observer clairement, d'une part, l'effet de la politique d'exclusion adoptée par l'UGTT à l'égard l'USTT et, d'autre part, la résistance de cette dernière. Entre 1949 et 1956, l'attaque de l'UGTT a provoqué une forte chute de 62,66 % dans l'effectif des adhérents à l'USTT. Cette forte chute traduit la vigueur de l'attaque de l'UGTT et son désir d'éliminer l'USTT. Par ailleurs, sur le plan de la résistance de l'USTT, nous observons une tendance décroissante dans le taux de la baisse de l'effectif de ses adhérents entre 1953 et 1955. Cette tendance décroissante est due à une politique de recrutement qui a pu augmenter son effectif de 31,70 %. Cette augmentation matérialise la grande détermination de l'USTT à résister à cette attaque brutale.

Tableau 11 : Nombres des adhérents de l'USTT²¹⁸

Année	1949	1953	1954	1955	1956
Nombre des adhérents de l'USTT	33 000	10 000	11 535	13 170	12 322
Le taux de croissance des adhérents en % par rapport à 1949	-	-70,70*	-65,05*	-60,10*	-62,66*
Le taux de croissance des adhérents en % entre 1953 et 1955	-	-	-	+31,70*	-
(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies					

De manière générale, cette résistance menée par l'USTT a été inefficace, et ce, pour deux raisons. La première peut être expliquée par l'accentuation de la notion du patriotisme au sein de la classe ouvrière tunisienne et, en même temps, par l'affaiblissement de la notion de la fraternité au sein de la classe ouvrière tunisienne. Ensuite, la deuxième raison peut être expliquée par la continuité de la relation de l'USTT avec la CGT en France. Cette politique d'exclusion a mené à la dissociation de l'USTT, juste après l'indépendance, le 2 septembre 1956, et ce, malgré la qualification, l'expérience et le pouvoir de ses leaders [élites] (Bessis, 1974 : 107 ; Ben Hamida, 1989 : 303).

²¹⁸ Ce tableau a été élaboré à partir des données statistiques énoncées par Ben Hamida (1989 : 298, 302) et par Bessis (1974 : 107).

En conclusion, il ressort que l'assassinat de Farhat Hached est un premier facteur expliquant la politisation de l'UGTT. Ensuite, la lutte pour l'indépendance apparaît également comme le second facteur influent ayant fait de l'UGTT une institution politisée. Par ailleurs, afin de répondre à un des objets de cette thèse, nous allons mettre l'accent sur le comportement des élites. Ainsi, en tant qu'élite syndicaliste et politique dans sa politique d'action, Hached a pu séparer l'intérêt politique de l'intérêt syndical, tout en mettant plus l'accent sur l'intérêt du syndicat avant celui du parti ND. De ce fait, cette action lui a permis de s'identifier comme une élite partisane de la classe des travailleurs et indépendante de la classe bourgeoise politique. Comme conséquence à ce comportement, l'UGTT a pris, durant son existence, une grande place dans la vie des travailleurs. En général, ce type d'élite vise, en premier lieu, le renforcement de la position du mouvement syndical en tant que contre-pouvoir social. En second lieu, elle vise la protection de l'autonomie du syndicat et de son indépendance de tout type d'influence politique. Dans le cas d'Ahmed Ben Salah, nous observons le contraire. En mettant davantage l'accent sur les intérêts politiques, ce dernier s'est identifié comme une élite partisane de la classe de la bourgeoisie politique. Ainsi, ce genre d'élite a tendance à affaiblir la position du mouvement syndical en tant que contre-pouvoir social, à créer une certaine politique non démocratique au sein du mouvement des travailleurs, et à créer également une certaine coalition politique avec des partis politiques. Dans ce contexte, par la création d'une alliance à nature politique avec le ND, Ahmed Ben Salah a tout d'abord renforcé la position de l'UGTT dans la lutte pour son intérêt politique et pour celui du ND. Ensuite, il a créé un certain monopole dans le processus de la prise de décision au sein de l'UGTT.

Au sujet du deuxième facteur influent, l'évènement historique de la lutte pour l'indépendance n'implique pas nécessairement la domination de la notion de l'intérêt national sur la notion de la lutte des classes. En fait, son effet dépend de la nature de l'élite. Si l'élite est indépendante de l'intérêt politique des partis politiques, la lutte pour l'indépendance et la lutte des travailleurs peuvent être traitées parallèlement, d'une manière cohérente. Hached est notamment le meilleur exemple d'élite qui a pu réaliser cette conciliation. Cependant, si l'élite est plus influencée par l'intérêt politique des partis politiques, la lutte pour l'indépendance a tendance à dominer la lutte des travailleurs, ce

qui fut le cas de Ahmed Ben Salah, par exemple. Dans le premier cas, la notion de la lutte des classes sera plus présente et influence fortement la scène socio-politico-économique. Par contre, dans le deuxième cas, la notion élitiste sera plus présente et influence fortement la scène socio-politico-économique.

La concurrence entre les différentes institutions syndicales prend semble ainsi se fonder sur des stratégies d'exclusion ; d'une part, entre les élites syndicalistes socialistes de la CGT et les élites syndicalistes communistes de la CGTU, entre les élites syndicalistes nationalistes de l'UGTT et les élites syndicalistes communistes de la CGT, et, d'autre part, entre les élites syndicalistes nationalistes de l'UGTT et les élites syndicalistes communistes de l'USTT. Cette « concurrence d'exclusion » est influencée par les appartenances des uns et des autres à des courants politiques et idéologiques parfois antinomiques, par la forte coalition entre les élites syndicalistes et politiques et également par la représentation monopolistique syndicale des travailleurs.

Ainsi, il semble que, durant la période coloniale, l'échec du pluralisme syndical et la convergence vers la monopolisation de l'UGTT sur la scène syndicale s'expliquent principalement par la poursuite d'objectifs politiques et économiques et la faible présence d'objectifs sociaux, notamment en matière de relations du travail.

4.4. Conclusion

Durant la période précoloniale, le fonctionnement du système socioéconomique tunisien a été caractérisé par un mode de production traditionnel, voire artisanal et à faible capital, corporatif et animé par un esprit communautaire où les uns soutiennent les autres. Ce système socioéconomique était dépourvu des indicateurs permettant de prévoir l'émergence d'une lutte des classes déclenchant le processus du passage vers un mode de production capitaliste. Parmi ces indicateurs, nous citons l'identification de l'exploitation dans le milieu du travail, la présence d'une classe bourgeoise riche et concurrente à la classe de la monarchie au pouvoir et l'absence d'innovation industrielle.

La présence du pouvoir colonial en Tunisie a donné naissance à des changements économiques et sociaux. Sur le plan économique, La France a procédé à l'implantation d'une industrie légère basée sur une technologie avancée dans le secteur minier, dans le secteur de la transformation et dans le secteur de l'exportation. Sur le plan social, la colonisation a laissé apparaître, progressivement, une classe ouvrière industrielle au sens du mode de production capitaliste, l'intégration de la femme dans le monde du travail et la naissance d'une nouvelle institution appelée le syndicat. Ce changement vers l'étape de la modernisation a été alors déclenché par des « joueurs économiques exogènes » ; les institutions et les capitaux coloniaux. Ainsi, le passage de la Tunisie vers le mode de production capitaliste peut être défini comme un passage forcé, provoqué et non volontaire, ce qui autorise à affirmer qu'il s'agit d'un passage vers un mode de production capitaliste à nature inachevée. Sur le plan du commerce international, la Tunisie était alors placée dans une zone périphérique, où l'accumulation du capital était faible et où elle subissait l'inégalité dans les échanges. Par ailleurs, le passage vers le mode de production capitaliste n'a pas causé l'effondrement total du mode de production traditionnel, entretenu solidairement par les entrepreneurs et les travailleurs du secteur artisanal.

En revanche, la naissance d'un mode de production capitaliste en Tunisie a restructuré la société tunisienne sous forme de classes, à savoir la *classe du capital* et la *classe des travailleurs*. La classe du capital comprend la bourgeoisie locale, les propriétaires européens et l'État. Ce dernier a en effet massivement recruté des cadres français afin de renforcer la position de la bourgeoisie française et de fortifier le processus de l'accumulation du capital français. La classe des travailleurs comprend, quant à elle, les anciens fonctionnaires de l'État du Bey, les fonctionnaires de l'État colonial et les nouveaux travailleurs du secteur industriel issus du secteur agricole et du secteur artisanal, majoritairement des hommes. Dans ce mode de production capitaliste, où les salaires constituent l'essence de l'antagonisme éternel entre le patronat et les travailleurs, les travailleurs tunisiens ont développé une *volonté* soutenue par une conscience et un but ; une conscience de leur marginalisation par rapport aux travailleurs européens et de l'exploitation dont ils sont assujettis par le capital colonial et local. Un but, celui de la justice sociale, de l'égalité salariale et de l'amélioration de son niveau de vie. La lutte des

travailleurs tunisiens a été amorcée et opérée par un mouvement syndical indigène qui était influencé par le courant communiste et qui était au départ de nature révolutionnaire, revendicateur et apolitique. Cette lutte, fondée sur le principe de la lutte de classe au sens de Marx s'adressait contre la bourgeoisie locale, la bourgeoisie européenne et l'État français.

Durant la période coloniale, le groupe d'élites politiques était hétérogène composé autant par la bourgeoisie locale possédant des moyens de production (classe supérieure) que par des leaders nationaux, ouvriers ou intellectuels ayant une conscience politique avancée (par exemple, Habib Bourguiba, Farhat Hached) et descendant de familles modestes (classe inférieure).

L'origine de la formation du groupe de l'élite tunisienne politique et syndicale est expliquée par la classe II²¹⁹ du résidu adoptée par le mouvement syndical français et par le régime colonial. Sur le plan syndical, les élites syndicalistes françaises ont appliqué une politique conservatrice visant l'exclusion des élites syndicalistes tunisiennes de toute participation administrative afin de monopoliser le contrôle du fonctionnement du mouvement syndical. Par ailleurs, le gouvernement français a, lui aussi, appliqué une politique conservatrice ciblant l'exclusion des élites politiques tunisiennes de la gestion de l'État, et ce, dans le but de maintenir la mainmise de la France sur le processus de l'accumulation du capital tunisien.

Suite à cette politique conservatrice, les élites syndicalistes et politiques tunisiennes sont entrées dans une lutte contre les élites françaises afin de se positionner. Cette concurrence a instauré un pluralisme syndical et un pluralisme politique. Sur le plan syndical, les élites syndicalistes tunisiennes ont créé la CGTT, puis l'UGTT, tandis que les élites syndicalistes françaises ont créé la CGT, la CGTU et l'USTT qui a remplacé la CGT. Sur le plan politique, face à la présence d'un pouvoir colonial dominant, les élites politiques tunisiennes ont créé le VD, le ND et le PCT. Durant la période coloniale, ce pluralisme

²¹⁹ Voir chapitre 2, section 3.1, pages 65-66.

politique et syndical était de nature très fragile, car chacune des élites a cherché à exclure l'autre de la scène socio-politico-économique. Sur le plan syndical, nous avons vu que les élites de l'UGTT ont d'abord cherché à éliminer la CGT, puis l'USTT (et vice versa) dans le but de créer un système syndical national corporatiste unique. Sur le plan politique, nous avons pu remarquer que certaines élites ont cherché à créer une coalition avec les élites syndicalistes dans le but d'éliminer les concurrents et le pouvoir colonial. Par exemple, les élites du ND ont été les plus engagées à s'investir dans la création d'une coalition forte avec les élites de l'UGTT. Cette coalition a permis au ND d'avoir une certaine longueur d'avance dans ce combat politique. Par ailleurs, le succès de cette coalition a été assuré par la réussite des élites du ND à s'infiltrer dans le groupe de l'élite de l'UGTT. En dépit du fait que l'élite destourienne était hétérogène, traduisant une diversité idéologique (socialiste et libérale) et une diversité de position sociale (bourgeoisie et travailleur) les élites ont eu tendance à suivre une politique uniforme basée sur le nationalisme et sur la loyauté envers l'élite politique Habib Bourguiba.

L'alliance entre l'élite politique et l'élite syndicaliste tunisiennes avait deux objectifs que nous pouvons qualifier d'élitistes. En premier lieu, comme dans le cas de Jamel Abdenasser, Bourguiba a lié l'amélioration de la vie des travailleurs tunisiens et le changement de la structure sociale tunisienne à l'indépendance. Ainsi, la lutte pour l'indépendance dirigée par les élites politiques renforce l'acte révolutionnaire économique contre le capital colonial. En second lieu, le Front populaire cherché par Bourguiba était bâti sur la marginalisation du principe de la lutte de classes qui était à l'état embryonnaire. Cette action est structurée sur l'idée que le front national implique le renforcement de la solidarité nationale, le devoir et la réussite de la lutte pour l'indépendance, alors que la lutte de classes renforce la désintégration de l'union populaire, l'augmentation des droits dans un État inexistant et l'échec de la lutte pour l'indépendance. Dans ce contexte de raisonnement, après la mort de Hached, vers la phase finale de l'indépendance, les élites destouriennes qui ont pris le pouvoir à la tête de la direction de l'UGTT ont déclenché, également, le processus de l'affaiblissement du principe de la lutte des classes. Ainsi, nous pouvons interpréter ce type d'action comme étant la première étape dans le déclenchement du processus de la politisation de l'UGTT.